

Pour mener à bien son chantier, l'entrepreneur doit non seulement répondre aux exigences de son client, mais il doit aussi veiller à rester compétitif dans ses coûts et performant dans son délai d'exécution. Il doit néanmoins veiller à ne pas brûler certaines étapes, notamment celles situées en amont concernant le choix de la pierre naturelle qu'il compte mettre en œuvre.

Quels sont les documents nécessaires pour un chantier en pierre naturelle réussi ?

L'entrepreneur se doit d'autant plus de contrôler les performances de la pierre qu'il s'agit d'un matériau naturel sujet à de nombreuses variations d'ordre technique et esthétique. Nous tentons dans cet article de préciser les aspects normatifs et réglementaires que l'entrepreneur doit connaître dans ce domaine.

1 Documents obligatoires

L'entrepreneur veillera à utiliser une pierre naturelle répondant aux exigences de performances prescrites par l'auteur de projet. Ces exigences sont transcrites dans le cahier spécial des charges.

Dans le cas de marchés publics, il se référera aux différents cahiers des charges régionaux. L'avantage de ces derniers est qu'ils font le plus souvent référence aux normes européennes en vigueur. Les produits utilisés pour le bâtiment seront alors obligatoirement conformes aux prescriptions énoncées dans les documents normatifs repris dans le tableau ci-dessous.

Il existe en outre trois normes pour les produits destinés à la voirie, à savoir les normes NBN EN 1341 (dalles), 1342 (pavés) et 1343 (bordures).

L'entrepreneur doit d'abord s'enquérir auprès du fournisseur :

- de la conformité de la fourniture aux exigences et obligations européennes (marquage CE)
- de la disponibilité de la DOP (*Declaration of Performance*) de cette fourniture (voir exemple à la page suivante).

(voir exemple à la page suivante).

Cette DOP engage le fabricant sur les performances de son produit. Cette déclaration, qui constitue un outil clé pour les acteurs de la construction, porte sur les caractéristiques essentielles, conformément aux spécifications techniques harmonisées applicables. Elle permet à l'utilisateur (ou au prescripteur du produit) de choisir un produit sur la base de ses performances déclarées pour l'usage prévu.

La DOP doit notamment comporter les informations suivantes :

- la référence du type de produit pour lequel la DOP a été établie. Outre le nom commercial de la pierre, le fournisseur doit également indiquer la dénomination pétrographique
- le numéro de référence et la date de délivrance de la norme harmonisée utilisée pour l'évaluation de chaque caractéristique essentielle et, éventuellement, la documentation technique spécifique utilisée et les exigences auxquelles le produit satisfait
- la liste des caractéristiques essentielles telles que définies dans ladite

norme harmonisée pour l'usage prévu déclaré

- les performances des caractéristiques essentielles du produit de construction qui sont pertinentes pour l'usage prévu (valeur moyenne et valeur minimale/maximale attendue). Par exemple, la résistance à la flexion et aux ancrages pour une application en façade permettront de vérifier si les dimensions choisies des éléments supportent les sollicitations au vent du bâtiment
- pour les caractéristiques essentielles qui ne sont pas déclarées par le fournisseur, les lettres NPD (*No Performance Determined*) seront indiquées.

Les DOP sont établies sous la seule responsabilité du fabricant/fournisseur, lequel signera le document. L'entrepreneur est ainsi assuré que les valeurs déclarées répondent aux caractéristiques de la pierre fournie, grâce à des essais réalisés au cours des dix dernières années pour les essais de durabilité et des deux dernières pour les essais de caractérisation (masse volumique-porosité, compression et flexion). Ceci est d'autant plus important que la variation des caractéristiques de la pierre au sein du

Divers produits utilisés pour les bâtiments ainsi que leurs références européennes

Produits	Références européennes
Dalles de revêtement mural	NBN EN 1469:2015
Plaquettes modulaires	NBN EN 12057:2015
Dalles de revêtement de sols et d'escaliers	NBN EN 12058:2015
Éléments de maçonnerie	NBN EN 771-6:2011

